



## MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

### AVIS PUBLIC

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 141-04-19 RELATIF À L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Veillez prendre avis que le 3 juin 2019 lors de la tenue d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 141-04-2019 relatif à l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général;

Le règlement 141-04-19 a pour but d'ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la municipalité ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2 et 5 à 8 de l'article 114.1 de cette loi au lieu de ceux prévus aux paragraphes 2, 5 et 6 de l'article 212 du code municipal;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF.

Anne Pouleur  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière